


Procedure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	2010/0110(COD) Procédure terminée
Libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union. Codification Voir aussi 2013/0124(COD) Modification 2014/0002(COD) Modification 2018/0064(COD)	
Sujet 2.30 Libre circulation des travailleurs	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	S&D GERINGER DE OEDENBERG Lidia Joanna	09/06/2010
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Affaires générales	Réunion 3079	Date 21/03/2011
Commission européenne	DG de la Commission Service juridique	Commissaire BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
19/05/2010	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
23/06/2010	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
01/07/2010	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A7-0222/2010	
07/09/2010	Résultat du vote au parlement		
07/09/2010	Décision du Parlement, 1ère lecture	T7-0291/2010	Résumé
21/03/2011	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
05/04/2011	Signature de l'acte final		
05/04/2011	Fin de la procédure au Parlement		
27/05/2011	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2010/0110(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification

Instrument législatif	Règlement
	Voir aussi 2013/0124(COD) Modification 2014/0002(COD) Modification 2018/0064(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 046
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/7/02875

Portail de documentation

Document de base législatif	COM(2010)0204	05/05/2010	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A7-0222/2010	01/07/2010	EP	
Comité économique et social: avis, rapport	CES0979/2010	14/07/2010	ESC	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T7-0291/2010	07/09/2010	EP	Résumé
Projet d'acte final	00002/2011/LEX	05/04/2011	CSL	

Informations complémentaires

Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex

Acte final

[Règlement 2011/492](#)
[JO L 141 27.05.2011, p. 0001](#) Résumé

Libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union. Codification

OBJECTIF : codification de la législation relative à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification du règlement (CEE) n° 1612/68 du Conseil du 15 octobre 1968 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté. Le nouveau règlement se substituera aux divers actes qui y sont incorporés. Il en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

Libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union. Codification

La commission des affaires juridiques a adopté le rapport de Lidia Joanna GERINGER de OEDENBERG (S&D, PL) sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union (texte codifié).

La commission parlementaire recommande que le Parlement arrête sa position en première lecture selon la procédure législative ordinaire (l'ex-procédure de codécision) en faisant sienne la proposition de la Commission, telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

Libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union. Codification

Le Parlement européen a adopté par 565 voix pour, 10 voix contre et 19 abstentions, une résolution législative sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union (texte codifié).

Le Parlement a arrêté sa position en première lecture suivant la procédure législative ordinaire (l'ex-procédure de codécision) en faisant sienne la proposition de la Commission.

Selon l'avis du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission, la proposition en question se limite à une codification pure et simple des textes existants, sans modification de leur substance.

Libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union. Codification

OBJECTIF : codification de la législation relative à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (UE) no 492/2011 du Parlement européen et du Conseil relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de l'Union.

CONTENU : l'objet du présent règlement est de codifier le règlement (CEE) n° 1612/68 du Conseil du 15 octobre 1968 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté. Le nouveau règlement se substitue aux divers actes qui y sont incorporés. Il en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 16/06/2011.